

IMMATRICULATION de VÉHICULES NEUFS ou D'OCCASION

GARAGE-CARROSSERIE SERET – SUZE LA ROUSSE – Tél. : 04.75.98.26.86

Horaires ouverture immatriculation :

- du lundi au vendredi : de 8h à 12h et de 14h à 18h30. **Fermé le samedi**

Pour les dossiers déposés avant le mardi : réception du Certificat Provisoire le mercredi. Le lundi suivant réception à domicile du Certificat Définitif d'Immatriculation.

Forfait : frais de gestion + création et pose des plaques d'immatriculation.

GARAGE IKA AUTO - PEUGEOT – ST PAUL TROIS CHATEAUX - Tél : 04.75.96.77.86

Horaires ouverture immatriculation :

- du lundi au vendredi de 8 h à 11 h 45 et de 14 h 00 à 18 h 00. **Fermé le samedi**

Forfait : frais de gestion + création et pose des plaques d'immatriculation.

Forfait : frais de gestion sans la pose et fourniture des plaques - Délai 48 h

GARAGE SARL TRI-MECA-SPORT – CITROËN - Route de Valaurie - ST PAUL TROIS CHATEAUX (près du Collège Jean Perrin) - Tél : 04.75.04.71.20

Horaires ouverture immatriculation :

- du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 15 h à 17 h 30. **Fermé le samedi**

Forfait : frais de gestion + création et pose des plaques d'immatriculation.

Forfait : frais de gestion sans la pose et fourniture des plaques.

PERTE ou VOL, SUCCESSION, RECTIFICATION, VÉHICULES ÉTRANGERS IMMATRICULATION VÉHICULES NEUFS ou D'OCCASION

PREFECTURE DE VALENCE

3 Bd Vauban - cedex 9 – 26 030 VALENCE du lundi au vendredi de 14h à 16h

Mail : pref-infos-cartes-grises@drome.gouv.fr

ACCUEIL TELEPHONIQUE POUR INFORMATION SUR LA CONSTITUTION DES DOSSIERS :

04.75.79.28.38 du lundi au vendredi de 14h à 16h.

Documents à fournir :

- Carte grise : en cas de cession la carte grise doit être barrée avec mention « vendue le (date et heure) et signature ou tampon du vendeur
- Demande de certificat d'immatriculation signée par tous les demandeurs
- Original du certificat de cession ou facture établie par le vendeur en cas de changement de propriétaire ou d'achat d'un véhicule neuf
- En cas de perte ou vol : déclaration de perte (en Mairie) ou de vol (à faire à la Gendarmerie)
- Pièce d'identité de chaque demandeur en cours de validité – KBIS pour les personnes morales
- Si immatriculation au nom du couple : copie du livret de famille
- Justificatif de domicile (uniquement : titre de propriété – certificat d'imposition ou non imposition – quittance loyer, d'électricité ou de téléphone de moins de 6 mois – attestation d'assurance logement)
- Photocopie du contrôle technique datant de moins de 6 mois
- Coût** : paiement par chèque : taxes en vigueur (Calculateur de taxe : <https://siv.interieur.gouv.fr>) + 4€ de frais de gestion + 2.76€ de frais de port, à l'ordre du **Trésor Public**.
- Si véhicule neuf :**
 - *Certificat de conformité délivré par le constructeur (original non barré de rouge)
 - Si véhicule en provenance d'un état tiers à l'Union Européenne :
 - *certificat de dédouanement (846 A) sauf si le certificat de conformité communautaire est revêtu de l'attestation de dédouanement
 - Si véhicule en provenance d'un Etat de l'Union Européenne autre que la France
 - * quitus fiscal sauf lorsque le certificat de conformité est revêtu de la mention « dispense n° attribué par les services fiscaux territorialement compétents ».

CHANGEMENT D'ADRESSE

- Demande de certificat d'immatriculation signée par tous les demandeurs cerfa n°13750*05
 - Copie du certificat d'immatriculation.
 - Justificatif de domicile de moins de trois mois.
 - Copie d'une pièce d'identité en cours de validité.
 - Coût : Gratuit**
- Envoyer le tout en préfecture.